

leur rémunération sera rétroactive. Cela pourrait susciter beaucoup de difficulté. Afin d'assurer que tous les adjoints parlementaires, quand ils seront désignés, seront traités de façon équitable, je crois que ce montant devrait être réduit proportionnellement à la période de temps écoulée. Je propose donc:

Que le montant du crédit n° 189, \$56,000, soit réduit de cinq-douzièmes.

Cela porterait le crédit à \$32,666.67.

**L'hon. M. Pearkes:** Je suis sûr que le gouvernement ne saurait accepter cette proposition d'amendement. La dépense a été prévue. Si l'argent est dépensé, eh bien, il sera dépensé. S'il n'est pas dépensé, alors, dans le cours normal des choses, le crédit deviendra périmé.

**M. Regier:** A ce propos, je suis sûr que le ministre de la Défense nationale se rappellera facilement comment les membres de son parti s'élevaient contre tout crédit proposé par l'ancien régime qui, de toute évidence, ne serait pas nécessaire durant l'année suivante. A ce moment-là, son parti a exprimé l'avis qu'il est mauvais en principe de voter à un gouvernement plus d'argent qu'il n'en a besoin. Tout ce que la loi prévoit, c'est que les adjoints parlementaires toucheront un supplément de \$4,000 par année. Le ministre n'a certes pas réfléchi avant de nous dire que nous devons voter plus de fonds qu'il n'en faut au gouvernement à cette fin.

**M. le président suppléant:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**L'hon. M. Martin:** Non, avant que les membres de notre groupe sachent exactement à quoi s'en tenir à ce sujet, nous devons, je crois, fournir au gouvernement l'occasion de nous faire part de ses intentions pour ce qui est de la nomination d'adjoints parlementaires. L'honorable député qui vient de reprendre son siège a parfaitement raison. Les ministres, lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci, insistaient sur un juste rapport entre les crédits et les dépenses. Ce serait inutile de voter des crédits si le gouvernement n'avait pas l'intention de les affecter aux fins prévues.

Plusieurs mois se sont écoulés et les adjoints parlementaires ne sont pas encore désignés. Avant-hier, le chef de l'opposition a demandé au premier ministre de nous faire part de ses intentions à ce sujet, mais, après la réponse du premier ministre, nous ne sommes guère plus avancés. Personne peut-être, sauf le premier ministre, ne peut dire si des adjoints parlementaires seront nommés. Au cours de la session, le premier ministre a donné à entendre qu'ils seraient désignés. Nous approchons de la fin de la

session, c'est-à-dire de la période où un adjoint parlementaire est appelé à exécuter le plus gros de son travail. Le ministre de la Défense nationale, parlant au nom du gouvernement, a beau nous dire qu'il peut accepter cet amendement, cela n'est pas suffisant. Le ministre est trop intelligent pour s'attendre que nous nous contentions de cette réponse.

Le gouvernement devrait nous dire s'il se propose de désigner des adjoints parlementaires pour le reste de l'année ou si ces postes, établis par l'ancienne administration, seront abolis. Dans ce dernier cas, évidemment, on peut s'attendre à de graves désillusions de la part des députés ministériels car,—j'allais dire des centaines d'entre eux, mais cela serait exagéré,—il y en a certainement plus d'une centaine parmi eux, parmi ceux qui siègent tant de l'autre côté que de ce côté-ci, qui attendent chaque jour avec l'espoir que le choix se portera sur chacun d'eux. Comme je me fais une très bonne idée de la nature de pareil espoir, je crois devoir me faire l'interprète des inconnus qui aspirent à prendre place aux banquettes d'honneur. Le gouvernement pourrait maintenant soulager ces candidats de l'anxiété qui les poursuit depuis cinq mois; il peut entraîner des carrières et en favoriser d'autres. On devrait nous mettre au courant aujourd'hui; et je pense que personne n'est mieux placé que le ministre de la Défense nationale pour nous renseigner à cet égard. Il a la confiance du premier ministre à un degré que n'égale, j'en suis sûr, aucun autre ministre...

**L'hon. M. Pearkes:** Allons donc; qu'est-ce qu'il raconte là, monsieur le président?

**L'hon. M. Martin:** Si le premier ministre, qui sans doute doit m'entendre en ce moment, ne pense pas devoir faire son entrée à la Chambre à l'instant même, assurément le ministre de la Défense nationale jugera opportun de nous dire si, oui ou non, le premier ministre va nommer des adjoints parlementaires.

Sinon, il n'y a aucune raison de voter ces crédits. Si le gouvernement veut nommer des adjoints parlementaires, je pense que nous devons respecter ses intentions. Avant que nous puissions nous prononcer sur cette question, le ministre de la Défense nationale, qui semble maintenant assez réticent, ou le ministre de l'Agriculture, qui semble brûler d'envie de parler, ou encore le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, devrait nous répondre au nom du gouvernement. Ce ne serait pas juste de le demander à M. l'Orateur, qui a des idées mais n'a aucune autorité.